



MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 02 décembre 2022, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

- Budget communal - décision modificative N°3: Revalorisation et augmentation salariale,
- Budget communal - décision modificative N°4: Frais d'étude maîtrise d'oeuvre groupe scolaire,
- Intégration des travaux en régie pour l'année 2022,
- Budget communal - Reste à réaliser 2022,
- Modernisation du groupe scolaire: travaux et subvention,
- Cimetière: aménagement et travaux de sécurisation et demande de subvention,
- Taxe d'aménagement et reversement à l'INSE27 année 2022 et 2023,
- Questions diverses.

Fait à Bourth, le 25 novembre 2022

Le Maire



Stéphane Bourth